

FICHE DE POSTE MCFA ENSAPVS

Maître(sse) de conférences associé(e)

à mi-temps sur le second semestre (80h d'enseignement équivalent TD)

Groupe de disciplines : TPCAU

POSTE : 03_TPCAU_80h_MCFA_ENSAPVS_S4_G06

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA Paris-Val de Seine recrute un.e enseignant.e ayant une compétence dans le domaine théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine.

Ses missions sont les suivantes :

Le poste à pourvoir s'inscrit dans le renforcement de l'équipe enseignante de TPCAU Groupe 6 pour le second semestre universitaire 2025-2026.

L'enseignant(e) sera amené(e) à travailler, en binôme, principalement en premier cycle de licence S4, tout en pouvant intervenir dans d'autres enseignements de Licence ou de Master.

Le S4 vise l'apprentissage de la conception de logement collectif et intermédiaire en situation urbaine, et l'acquisition d'une culture architecturale centrée sur les questions spécifiques à l'habitat collectif. La connaissance des différentes typologies résidentielles (dimensionnement, principe distributif, mode d'assemblage, logique d'orientation, etc.) et la maîtrise des séquences résidentielles articulant espace domestique, espace collectif et espace public sont au cœur des enseignements du semestre. Le quatrième semestre de la formation initiale de licence est placé sous la thématique générique « Habitat, Ambiance, Milieu » qui est choisi comme apprentissage de la notion de « l'habiter » et de ses incarnations qu'elles soient édifications, constructions sociales ou représentations symboliques.

Diplômes requis et expérience professionnelle requise :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les professeurs et maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés, pour une période pouvant varier de six mois à trois ans et qui peut être renouvelée, sans que la durée totale des fonctions ne puisse excéder neuf ans dans un même établissement.

Expériences et compétences souhaitées

Le ou la candidat(e) devra justifier d'une activité principale en tant que praticien(ne) reconnu(e) dans la production et la réalisation de projets relevant des domaines de l'architecture et de la construction, et plus spécifiquement dans la conception de projets de logements.

Il ou elle devra également disposer d'une expérience dans l'enseignement du projet ou être en mesure de justifier de compétences pédagogiques en lien avec la conception de projets de logements.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'Ecole est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles. En 1er cycle, le programme de l'Ecole vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement : A-Ito, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations.

En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2025-2030 qui a fait évoluer le cycle licence et opéré la refonte des domaines d'études pour le cycle master.

L'Ecole organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

Les 2 équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent 5 axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique »

- Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE, associant l'architecture et les sciences sociales, se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses 55 chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.
- Le laboratoire EVCAU (EA7540) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Plusieurs axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des Écoumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'Ecole anime 2 chaires partenariales de recherche : « ARCHIDESSA » (Architecture, Design, Santé) ; « Le logement demain » avec Paris La Villette, et incube une troisième chaire « Architecture et intelligence(s) » sur l'intelligence artificielle.

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

Nature et durée du contrat :

- Contrat d'agent contractuel du Ministère de la Culture d'une durée de 6 mois
- Contrat à mi-temps sur le second semestre de 80h.

Informations sur le poste :

- Nathalie HÉBRÉARD, directrice des études et de la pédagogie (questions relatives à l'organisation des enseignements), nathalie.hebreard@paris-val deseine.archi.fr

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants (un document par pièce = 1 pdf nommé sous format Nom_Prenom_N°poste) :

- une note de motivation (10 000 signes maximum, espaces compris) ;
- un CV (3 pages maximum) ;
- un dossier faisant ressortir des expériences d'enseignement et/ou de publications, et des expériences de maîtrise d'œuvre architecturale (30 pages maximum) ;
- Une copie des diplômes ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

Rappel sur les conditions de recrutement :

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée **de 3 ans dans les 5 dernières années** qui précédent le 1er janvier pour les Maîtres de conférences associés (MCFA).
 - OU détenir les **diplômes** suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches pour les MCFA.
-
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.
 - Les maîtres de conférences associés recrutés à temps plein, ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Dépôt des candidatures UNIQUEMENT PAR MAIL à : nathalie.hebreard@paris-val deseine.archi.fr et à isabelle.phalippon-robert@paris-val deseine.archi.fr

Délai impératif d'envoi des candidatures : VENDREDI 23 JANVIER 2026 14h

Les candidats retenus par le CPS-R ne seront pas auditionnées.

Le mail portera en objet la mention « Recrutement MCFA – N°: **1_TPCAU_80h_MCFA_ENSAPVS_S4_G06** et le **NOM** du candidat.

Le ou la candidate retenu(e) sera informé(e) le 28 janvier 2026 17h au plus tard et devra communiquer dans les délais les plus brefs et impérativement le 30 janvier 2026 dernier délai les pièces nécessaires à l'établissement de son contrat:

	Recrutement		renouvellement	
	100%	50%	100%	50%
formulaire de demande de recrutement/ renouvellement	X	X	X	X
extrait du procès verbal du conseil pédagogique et scientifique	X	X	X	X
Protection sociale complémentaire obligatoire pour les enseignants associés à temps plein. Si l'agent détient une protection sociale individuelle en cours de validité, la dispense peut être accordée sur justificatif. Les enseignants associés à mi-temps n'entrent pas dans le périmètre de la protection sociale obligatoire ministérielle et relèvent de leur emploi principal.			X	
carte vitale ou attestation	X	X		
pièce d'identité	X	X		
Diplôme le plus élevé, requis pour l'enseignement	X	X		
curriculum vitae	X	X		
Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies	X	X	X	X
OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne	X	X		
RIB ou RIP avec IBAN/BIC	X	X		
documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro entreprise ou bilan compatible...)			X	X
procès-verbal d'installation transmis le jour de la prise de fonction	X	X		

situation des ressortissants étrangers (l'ensemble des documents ci-dessus, en français ou le cas échéant traduit par un traducteur

titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire	X	X	X	X
document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine	X	X		
équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur	X	X		